

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN RDC (PRIUR)

Termes de référence relatifs au recrutement d'un Expert en Engagement Citoyen
--

1. Introduction

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour préparer et financer le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (PRIUR) ayant pour objectif de réduire les risques d'inondation dans certaines villes et de renforcer les capacités de gestion des risques climatiques et de catastrophes en République Démocratique du Congo dans la Ville Province de Kinshasa et la Ville de Kalemie (Province du Tanganyika).

En effet, la fréquence et l'intensité croissantes des inondations urbaines en République Démocratique du Congo, soulignent la nécessité d'adopter des approches innovantes et inclusives pour renforcer la résilience urbaine. Face à l'ampleur de ces défis, il est désormais reconnu que la responsabilisation et l'implication active des communautés locales constituent des leviers essentiels pour la prévention, la préparation et la gestion efficace des catastrophes.

Les activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en se concentrant sur les villes de Kinshasa et Kalemie. Les activités financées seront regroupées en trois composantes, complétées par des activités de suivi, d'apprentissage et d'adaptation financées par la Banque mondiale pour informer les ajustements des lieux et du design. Le projet adoptera des approches multisectorielles et spatiales du développement, avec un fort accent sur les processus dirigés par les communautés pour promouvoir l'appropriation, la cohésion sociale et la durabilité.

Le projet PRIUR est conçu pour renforcer la résilience urbaine face aux érosions auxquelles les villes de Kinshasa et de Kalemie sont confrontées. Pour ce faire, le PRIUR investira dans domaines cruciaux visant à renforcer les infrastructures de gestion des inondations dans les villes sélectionnées pour réduire (i) les inondations fluviales, l'érosion et les glissements de terrain destructeurs qui les accompagnent souvent ; et (ii) les inondations lacustres et l'érosion le long du lac Tanganyika , et (iii) renforcer les capacités institutionnelles pour une meilleure gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et municipal et la gouvernance nécessaire pour mener des initiatives connexes de manière concertée et intégrée.

1.2. Composantes et sous-composantes du Projet

Pour l'atteinte de l'objectif de développement du Projet, sa mise en œuvre devra s'articuler autour de quatre composantes et sous composantes suivantes :

- **Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure gestion des risques de catastrophe aux niveaux national, provincial et municipal.** Cette composante appuiera le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour améliorer

le système de gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et de certaines villes. Les investissements prévus s'appuient sur l'évaluation du système de gestion des risques de catastrophe réalisée dans le cadre du Projet Kin Elenda et sur la stratégie de réduction des risques de catastrophe élaborée avec le soutien des Nations Unies (UNDRR).

- Sous composante 1.1.: Renforcement du système de GRC au niveau national
- Sous composante 1.2. Renforcement des capacités aux niveaux provincial et local.

► **Composante 2 : Infrastructures résilientes pour certaines villes.** Cette composante financera des investissements dans le renforcement des infrastructures de gestion des inondations dans les villes sélectionnées, afin de réduire i) les risques des inondations d'érosion et de glissement de terrain ; et ii) les risques des inondations et l'érosion le long du lac Tanganyika.

- Sous composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques
- Sous composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation
- Sous composante 2.3 : Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation
- Sous-composante 2.4 : Mesures sociales.

► **Composante 3 : Gestion du Projet :** Cette composante financera l'ensemble des activités de gestion du Projet de l'UGP au sein du MITP et de l'Unité technique, au sein du Ministère de l'Intérieur, et des UPEP à Kinshasa et à Kalemie. Il couvrira les coûts, tels que les coûts des consultants, les coûts d'audit, la mise en œuvre du Cadre environnemental et social (CES), le suivi et l'évaluation (y compris les données ventilées par sexe), les évaluations des risques sécuritaires les plans de gestion des risques de sécurité, et les évaluations d'impact pour éclairer les activités et investissements futurs, la mobilisation des parties prenantes, la communication et l'échange de connaissances.

► **Composante 4 : Contingence d'intervention :** Cette composante permettra d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une situation d'urgence en finançant la mise en œuvre de la remise en état et de la reconstruction d'urgence des infrastructures. Des ressources seront allouées à cette composante en fonction des besoins pendant la mise en œuvre. Un manuel opérationnel de la composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) sera préparé par le Gouvernement de la RDC qui fournira des lignes directrices et des instructions détaillées sur le déclenchement de la CERC et l'utilisation des fonds (y compris les critères d'activation, les dépenses éligibles et les modalités de mise en œuvre spécifiques, ainsi que le personnel requis pour l'autorité de coordination).

1.3. Dispositif institutionnel et d'exécution

Les structures chargées de la mise en œuvre des différentes activités du Projet sont reprises ci-dessous :

- **La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics** est l'**Unité de Gestion du Projet (UGP)** et exécutera les activités des composantes 2 et 3 du Projet. L'UGP sera composée des experts formant le personnel clé de l'équipe du Projet : un Chargé de Projet PRIUR, un Responsable en Passation des Marchés, un Responsable financier, un Ingénieur en voiries et Drainages, un Spécialiste en Gestion Urbaine, un

Expert SIG, un Spécialiste en engagement social et communautaire, un Spécialiste en Sauvegardes Sociales, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales, un Expert en THIMO, un Chargé de Passation des Marchés, un Comptable, un Chargé de Communication, Un Expert en Suivi-Evaluation et un Assistant du Projet. L'UGP est placée sous la supervision et la coordination technique et fiduciaire du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures.

- **L'Unité Technique du Projet (UT)**, mise en place au sein du Ministère de l'Intérieur, réalisera sur le plan technique les activités de la composante 1. Elle sera composée des consultants recrutés par appel à candidature, aux postes suivants : Chargé de la Composante 1 du Projet, Spécialiste en Gestion des risques et catastrophes GRC, Spécialiste en Développement communautaire, un Chargé de communication et un Assistant au Projet. L'UT est placée sous la supervision administrative et technique du Secrétariat Général de l'Intérieur et Sécurité. La gestion fiduciaire des activités gérées techniquement par cette Unité relève de la responsabilité de l'UGP.
- **Les Unités Locales d'appui à la mise en œuvre (LISU)** pour soutenir les activités au niveau des villes de Kinshasa, Kalemie, et plus tard à Uvira et Bukavu. Les experts de ces Unités locales seront recrutés par appel à candidature. Les postes à pourvoir dans chacune des Unités Locales sont les suivants : un Ingénieur civil, un Spécialiste en sauvegardes sociales, un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, et un Assistant au Projet. Les Unités locales basées à Kalemie, et plus tard à Uvira et Bukavu sont le démembrement de l'UGP au niveau local pour le suivi des activités du Projet relevant du domaine des infrastructures tandis qu'au niveau de la ville province de Kinshasa, la Cellule de développement urbain de Kinshasa (CDUK) assumera le rôle de l'Unité locale de mise en œuvre du Projet PRIUR. La mise en œuvre sera guidée par le Manuel d'Opérations du Projet et les programmes de travail approuvés annuellement.

1.4. **Bénéficiaires directs du PRIUR**

Etant donné que le Projet PRIUR va couvrir deux villes du pays (Kinshasa et Kalemie), l'intervention du Projet sera géographiquement répartie en deux autres zones, Zone A (Kinshasa) et zone B (Kalemie). Les bénéficiaires directs sont les résidents des communes situées dans les zones sensibles aux inondations ciblées à Kinshasa et à Kalemie.

1.5. **Parties prenantes et bénéficiaires**

Les parties prenantes du Projet sont les suivantes :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP) ;
- L'Hôtel de Ville de Kinshasa (HVK) ;
- La ville de Kalemie ;
- L'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) ;
- L'Office des Routes (OR) ;
- L'Office des Voiries et de Drainage (OVD) ;
- La Cellule Infrastructures (CI) ;
- La Régie des Voies Fluviales (RVF) ;
- Le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ;
- Le Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU) ;
- Le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat ;
- L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;
- La Société Commerciale de la Poste et des Télécommunications (SCPT) ;
- Le Ministère des Transports et Voies de Communication (MTVC) ;
- Le METTELSAT ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (MRHE) ;
- La SNEL ;
- La REGIDESO ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT).

Le PRIUR, dans le cadre de l'Engagement Citoyen, voudrait renforcer la participation active des bénéficiaires, des communautés et des parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet. Il vise à améliorer la transparence, la redevabilité, la qualité des services et la prise en compte des besoins réels des populations, notamment à travers la consultation, le retour d'information et le traitement des plaintes.

Ainsi, les présents Termes de Référence portent sur la mission du Consultant (individuel) qui sera chargé de l'Engagement Citoyen du PRIUR.

2. Mission du Spécialiste en Engagement Citoyen

2.1. Mission générale

Sous l'autorité du Coordonnateur du PRIUR et la supervision directe du Chef de Projet PRIUR, le Spécialiste en Engagement Citoyen assure le lien entre le projet et les communautés, afin que les interventions du projet contre les inondations dans les villes de Kinshasa et de Kalemie soient mieux comprises, acceptées, adaptées aux besoins locaux et suivies de manière participative.

2.2. Missions spécifiques

Le Spécialiste en engagement social et communautaire est appelé à assumer les tâches spécifiques incluent notamment :

- Informer et sensibiliser les communautés sur les objectifs du projet, les activités prévues, les zones d'intervention, les risques liés aux inondations et les mesures de prévention.

- Organiser les consultations publiques avec les populations affectées ou bénéficiaires, les autorités locales, les organisations communautaires, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.
 - Recueillir les préoccupations et suggestions des citoyens, notamment sur les zones à risque, les besoins prioritaires, les impacts possibles des travaux et les mesures d'atténuation attendues.
 - Veiller à l'inclusion des groupes vulnérables, afin que les femmes, les personnes âgées, les personnes vivant avec handicap, les ménages pauvres et les populations exposées aux inondations puissent participer au processus.
 - Appuyer l'opérationnalisation mécanisme de gestion des plaintes, en s'assurant que les communautés connaissent les canaux de réclamation et que les plaintes sont enregistrées, suivies et traitées dans les délais.
 - Assurer le retour d'information aux communautés, en communiquant régulièrement sur l'avancement du projet, les décisions prises et les réponses apportées aux préoccupations exprimées.
 - Suivre la satisfaction des bénéficiaires à travers des enquêtes, consultations périodiques ou autres outils de feedback citoyen. Développer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'actions pour le changement de comportement dans la maintenance des ouvrages de drainage par les communautés ainsi que pour l'engagement des communautés et acteurs locaux dans les diverses activités du projet.
 - Contribuer à la communication sur les risques d'inondation, notamment les comportements à adopter avant, pendant et après les inondations, ainsi que les mesures de prévention communautaire.
 - Coordonner avec les acteurs locaux, y compris les communes, services techniques, leaders communautaires, ONG et comités locaux.
 - Documenter et rapporter les activités d'engagement citoyen, y compris les consultations, plaintes reçues et traitées, retours des bénéficiaires et indicateurs de participation.
- Réaliser toutes les autres tâches qui lui seront confiées en rapport avec les activités du Projet.

3. Profil du Spécialiste en Engagement Citoyen

Le Spécialiste en Engagement Citoyen devrait avoir :

- Un diplôme universitaire (Bac+5 Min) en sciences sociales, sociologie, communication pour le développement, développement communautaire, sciences politiques, gestion de projet, relations internationales ou dans tout autre domaine pertinent.
- Une expérience significative dans la mobilisation communautaire, l'engagement citoyen, la participation des parties prenantes, la communication sociale ou la mise en œuvre de projets de développement.
- Une expérience dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale, serait un atout.
- La maîtrise des approches participatives, consultations publiques, mécanismes de gestion des plaintes y compris des plaintes sensibles, notamment EAS/HS, des enjeux liés à l'inclusion sociale, à la vulnérabilité et au genre

- Une bonne connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, notamment de la NES n°10 relative à la mobilisation des parties prenantes et à l'information
- D'excellentes capacités de communication orale et écrite, de communiquer avec des publics variés, y compris les communautés locales, les autorités, les organisations de la société civile et les équipes techniques du projet.
- La maîtrise du français est indispensable. La connaissance des langues locales de la zone d'intervention du projet (Lingala & Swahili) constitue un avantage important, de même qu'une bonne compréhension du contexte institutionnel, social et culturel de la RDC, particulièrement de Kinshasa et de Kalemie.

4. Durée, perspectives et lieu de la mission

Le Spécialiste en Engagement Citoyen signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures et la Banque mondiale.

Le lieu d'affectation du Consultant est Kinshasa, avec des visites régulières de terrain dans la zone du projet (Kinshasa et Kalemie).

5. Obligations du consultant en matière de rapports

L'Expert établira des rapports d'activités circonstanciés, mensuelles, trimestrielles et annuelles. Ces rapports devront documenter et rapporter les activités d'engagement citoyen, y compris les consultations, plaintes reçues et traitées, retours des bénéficiaires et indicateurs de participation, ...

6. Obligations du Client

La Cellule Infrastructures assurera la gestion et l'administration du contrat résultant des présents TDR,

La Cellule Infrastructures veillera à la réalisation par l'Expert des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art. Elle procédera à l'évaluation périodique (annuelle) les performances du Consultant.